
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à huis clos et par visioconférence le 4 mai 2021, à compter de 20h00.

Sont présents :

Messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Daniel Palardy, Claude Lacasse, Bruno Napert et Louis Tremblay formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Vacance au poste #6.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2021-05-49

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-074 du Ministre de la Santé et des services sociaux en date du 2 octobre 2020, à l'effet que les séances publiques d'un organisme municipal soient tenues sans la présence du public ;

CONSIDÉRANT que la deuxième vague de la COVID-19 se manifeste et que la MRC de Marguerite-D'Youville est maintenue en zone rouge ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et par visioconférence ;

QUE le verbatim de la présente séance soit publié sur le site internet de la municipalité au lendemain de la séance.

ADOPTÉE

2021-05-50

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Louis Tremblay, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 6 avril 2021: suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents :
 - i) Dépôt du rapport de l'auditeur – États financiers 2020
 - d) Règlement d'emprunt n° 322 au montant de 360 400 \$ aux fins de financer le second programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – Adoption
 - e) Projet de règlement n° 275-9 modifiant le règlement de zonage (n° 275) afin d'apporter certaines précisions – Avis de motion et dépôt du projet
 - f) Premier projet de Règlement n° 275-9 modifiant le règlement de zonage (n° 275) afin d'apporter certaines précisions – Adoption
 - g) Projet de règlement n° 277-2 modifiant le règlement n° 277 concernant la construction– Avis de motion et dépôt du projet
 - h) Premier projet de Règlement n° 277-2 modifiant le règlement de construction (n° 277) afin d'y apporter certaines précisions – Adoption

- i) Projet de règlement n° 278-2 modifiant le règlement n° 278 concernant les permis et certificats – Avis de motion et dépôt du projet
 - j) Premier projet de Règlement n° 278-2 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (n° 278) afin d'y apporter certaines précisions – Adoption
 - k) Projet de règlement n° 319-1 modifiant le règlement n° 319 portant sur la gestion contractuelle – Avis de motion et dépôt du projet
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
- a) Rapport du représentant
 - b) Entretien de la pelouse des terrains municipaux – Octroi du contrat
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
- a) Rapport du représentant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
- a) Rapport du représentant
 - b) Fauchage des abords de fossés – Octroi du contrat
- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
- a) Rapport du représentant
 - b) Projet de construction d'une maison sur le chemin de la Beauce, lot # 4 833 027
 - c) Projet de construction d'une maison et d'un bâtiment accessoire détaché au 185, chemin du Second-Ruisseau, lot # 4 833 490
- 9- ENVIRONNEMENT
- a) Rapport du représentant
- 10- CULTURE ET PATRIMOINE
- a) Rapport du représentant
- 11- LOISIRS
- a) Rapport du représentant
- 12- AUTRES DOSSIERS
- a) Changement climatique – Adhésion à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat
 - b) Mouvement santé mentale Québec – Proclamation de la semaine nationale de la Santé mentale 2021
 - c) Projet communautaire en temps de pandémie ; projet de photos – Demande d'aide financière de la photographe Madame Sophie Martin résidant sur le chemin du Second-Ruisseau
 - d) Charte municipale pour la protection de l'enfant – Adoption
- 13- CORRESPONDANCE
- a) Lettre du MAMAH
- 14- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

2021-05-51

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021 – ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) La directrice générale résume le suivi fait aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

2021-05-52

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2021 au montant de 53 310.35 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 4 mai 2021 au montant de 53 310.35 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt des documents suivants :

i) **Dépôt du rapport de l'auditeur – États financiers 2020**

2021-05-53

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 176.1 du Code municipal à l'effet que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur pour l'année 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beaugard et unanimement résolu :

DE PRENDRE ACTE du rapport de l'auditeur pour l'année 2020 tel que déposé.

ADOPTÉE

d) **Règlement d'emprunt n° 322 au montant de 360 400 \$ aux fins de financer le second programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – Adoption**

2021-05-54

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 6 avril 2021 ainsi que le dépôt du présent règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

D'ADOPTER le règlement d'emprunt n° 322 au montant de 360 400 \$ aux fins de financer le second programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques.

ADOPTÉE

e) **Projet de règlement n° 275-9 modifiant le règlement de zonage (n° 275) afin d'apporter certaines précisions – Avis de motion et dépôt du projet**

2021-05-55

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Bruno Napert qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 275-9 modifiant le règlement de zonage (n° 275) afin d'apporter certaines précisions. Un projet de règlement est aussi déposé.

f) **Premier projet de Règlement n° 275-9 modifiant le règlement de zonage (n° 275) afin d'apporter certaines précisions – Adoption**

2021-05-56

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 mai 2021 ainsi que le dépôt du présent règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

D'ADOPTER le premier projet de Règlement n° 275-9 modifiant le règlement de zonage (n° 275) afin d'apporter certaines précisions.

ADOPTÉE

g) Projet de règlement n° 277-2 modifiant le règlement n° 277 concernant la construction – Avis de motion et dépôt du projet

2021-05-57

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Bruno Napert qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 277-2 modifiant le règlement de construction n° 277. Un projet de règlement est aussi déposé.

h) Premier projet de Règlement no 277-2 modifiant le règlement de construction (n° 277) afin d'y apporter certaines précisions – Adoption

2021-05-58

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 mai 2021 ainsi que le dépôt du présent règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

D'ADOPTER le premier projet de Règlement n° 277-2 modifiant le règlement concernant la construction (n° 277).

ADOPTÉE

i) Projet de règlement n° 278-2 modifiant le règlement n° 278 concernant les permis et certificats – Avis de motion et dépôt du projet

2021-05-59

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Bruno Napert qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 278-2 modifiant le règlement n° 278 concernant les permis et certificats. Un projet de règlement est aussi déposé.

j) Premier projet de Règlement n° 278-2 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (n° 278) afin d'y apporter certaines précisions – Adoption

2021-05-60

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 mai 2021 ainsi que le dépôt du présent règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Tremblay, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

D'ADOPTER le premier projet de Règlement n° 278-2 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (n° 278).

ADOPTÉE

k) Projet de règlement n° 319-1 modifiant le règlement n° 319 portant sur la gestion contractuelle – Avis de motion et dépôt du projet

2021-05-61

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Louis Tremblay qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 319-1 modifiant le règlement (n° 319) portant sur la gestion contractuelle. Un projet de règlement est aussi déposé.

l) Réclamation de Bell – Autorisation de paiement

2021-05-62

CONSIDÉRANT que lors de la réparation du bris d'aqueduc survenu le 7 janvier 2021 au chemin du Second-Ruisseau, des fils souterrains de Bell furent sectionnés ;

CONSIDÉRANT la réception de la réclamation de Bell au montant de 2 015.25 \$ en date du 28 avril 2021 suite à ce bris ;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'une possible réclamation à nos assureurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Tremblay, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

D'AUTORISER le paiement de la réclamation de Bell au montant de 2 015.5\$;

D'AVISER la compagnie d'assurances La MMQ en conséquence.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

b) Entretien de la pelouse des terrains municipaux – Octroi du contrat

2021-05-63

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit octroyer un contrat d'entretien de la pelouse de ses différents terrains pour la saison estivale 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

D'OCTROYER le contrat d'entretien de la pelouse des terrains municipaux à l'entreprise Entretien paysager Ivan Gamache pour un montant de 3 700 \$ avant taxes, payable en deux versements et de 35 \$/heure, avant taxes, pour l'entretien occasionnel de certains emplacements détaillés dans le contrat ;

D'AUTORISER la directrice générale à signer le contrat de services à intervenir pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Ghislain Beauregard mentionne que 5 constats d'infraction ont été émis sur la rue Labonté le mois dernier.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Le conseiller Ghislain Beauregard mentionne que l'on poursuit la tournée des nids de poule et que l'on procédera à un appel d'offres pour l'émondage le long des rues/rangs.

b) Fauchage des abords de fossés – Octroi du contrat

2021-05-64

CONSIDÉRANT que les abords de fossés doivent être entretenus et que deux coupes doivent être pratiquées, soient une au printemps et une à l'automne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'OCTROYER le contrat d'entretien de fauchage des abords de fossés à Réal Jacques pour un montant de 62.00 \$ / kilomètre de route avant taxe, pour un total approximatif de 18 kilomètres de route/chemin par coupe ;

D'AUTORISER la directrice générale à signer le contrat de services à intervenir pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'une rencontre du CCU a eu le 19 avril dernier concernant les 2 prochains points concernant des demandes de construction.

b) Projet de construction d'une maison sur le chemin de la Beauce, lot # 4 833 027

Le demandeur présente une demande concernant la construction d'une résidence sur le chemin de la Beauce, lot # 4 833 027. Le demandeur est en attente de la déclaration d'exercice d'un droit jugée recevable en vertu de l'article #40 de la CPTAQ :

À l'appui de sa demande, il présente un plan de la future résidence, une vue en perspective, et des plans montrant l'élévation des quatre faces du bâtiment ainsi que le plan d'implantation

2021-05-65

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme réuni le 19 avril 2021 s'est exprimé favorablement à la demande de construction d'une maison au chemin de la Beauce, lot 4 833 657;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Tremblay, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la demande de construction d'une maison au chemin de la Beauce lorsque la déclaration d'exercice d'un droit jugée recevable en vertu de l'article #40 de la CPTAQ aura été reçue.

ADOPTÉE

c) Projet de construction d'une maison et d'un bâtiment accessoire détaché au 185, chemin du Second-Ruisseau, lot # 4 833 490

Le demandeur présente une demande concernant la construction d'une résidence et d'un bâtiment accessoire détaché au 185, chemin du Second-Ruisseau, lot # 4 833 490, en remplacement de la maison actuelle. Un avis de conformité de la CPTAQ en date du 19 février 2020 pour le remplacement de la maison est présent au dossier.

À l'appui de sa demande, il présente un plan de la future résidence et du bâtiment accessoire détaché, un plan d'implantation, une vue en perspective, et des plans montrant l'élévation des quatre faces du bâtiment ainsi qu'un plan d'implantation.

2021-05-66

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme réuni le 19 avril 2021 s'est exprimé favorablement à la demande de construction d'une maison au 185, chemin du Second-Ruisseau, lot 4 833 490 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la demande de construction d'une maison ainsi qu'un bâtiment accessoire au 185, chemin du Second-Ruisseau lorsque la maison actuelle sera démolie et tel que les plans soumis.

ADOPTÉE

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Louis Tremblay mentionne qu'il n'y a rien de particulier au niveau du comité de la culture, par contre la responsable de la bibliothèque procédera à l'ouverture de la bibliothèque dans les prochains jours.

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

12- AUTRES DOSSIERS

a) **Changement climatique – Adhésion à la déclaration d’engagement : Unis pour le climat**

2021-05-67

ATTENDU que la déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l’adaptation aux changements climatiques ;

ATTENDU que la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l’adaptation aux changements climatiques ;

ATTENDU que la déclaration lance un appel à l’exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique ;

ATTENDU que les membres du conseil d’administration de l’UMQ ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration suivante :

Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux. Ils entraînent une augmentation d’événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés ;

Les changements climatiques exigent des réponses locales. Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l’avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population ;

Les changements climatiques nécessitent un engagement politique. Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élu·es et élus municipaux, et cela, dans l’intérêt de la société ;

Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée. Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens ;

Les changements climatiques offrent des opportunités collectives. Ils représentent des occasions pour les municipalités d’accélérer la mise en œuvre de l’Économie circulaire et d’innover en matière de motilité, d’infrastructures, d’économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d’urbanisme et d’énergie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Tremblay, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

QUE nous élu·es de la Municipalité de Calixa-Lavallée nous engageons à faire de la lutte et de l’adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions, à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d’exemplarité. Nous assumerons nos responsabilités en nous basant sur la science, avec la conviction qu’en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos citoyennes et citoyens.

QUE le conseil municipal de Calixa-Lavallée adhère à la déclaration d’engagement : Unis pour le climat ;

QU’une copie de cette résolution soit transmise à l’Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE

b) Mouvement santé mentale Québec – Proclamation de la semaine nationale de la Santé mentale 2021

2021-05-68

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

CONSIDÉRANT que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

CONSIDÉRANT que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à *#Parletpouvrai* et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉE

c) Projet communautaire en temps de pandémie ; projet de photos – Demande d'aide financière de la photographe Madame Sophie Martin résidant sur le chemin du Second-Ruisseau

2021-05-69

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la photographe Madame Sophie Martin afin d'offrir des séances photos gratuitement en période de pandémie (Covid-19) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée accepte de participer à ce projet de séances photos en période de pandémie (Covid-19) tout en octroyant 1 000.00 \$ d'aide financière. Ce montant provient de la subvention Covid-19 octroyé par le gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

d) Charte municipale pour la protection de l'enfant – Adoption

2021-05-70

CONSIDÉRANT que les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant* ;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants ;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance ;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité bienveillante poste des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Calixa-Lavallée adopte la charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à :

- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance ;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants ;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants ;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

ADOPTÉE

13- CORRESPONDANCE

- a) Lettre du MAMAH confirmant l'acceptation de notre plan d'intervention dans le cadre de la TECQ

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public :

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-05-71

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h16.

ADOPTÉE

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Je, Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière